

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux et sept du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d'ANTEZANT LA CHAPELLE sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRÉSENTS : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, BICHON, FUMOLEAU et SAVARY.

ABSENTS : Mme MÉGRIER qui a donné pouvoir à M. POISBELAUD, M. TANGUY qui a donné pouvoir à Mme FOVET, M. CALLOGNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme Nadine BUREAU

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2022

1 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire fait part des devis reçus. Après étude, l'assemblée décide d'accepter le devis suivant, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SLTP pour 29 792.00 € HT soit 35 750.40 € TTC.

L'assemblée charge Monsieur le Maire du suivi administratif de ce dossier, de toute signature et du dépôt de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime (subvention pour les travaux sur voirie communale accidentogène à déposer avant le 15 juillet 2022) concernant tous les devis de voirie acceptés en 2022.

2 – PRÉSENTATION DU PROJET « AMÉNAGEMENT LA FOLATIÈRE » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion de présentation sur le projet d'aménagement Rue François de Meschinot à la Folatière par Mme Lucie TRÉVISIOL du Syndicat de la Voirie 17 le 4 juillet 2022. Étaient présents Marie-Christine FOVET, Nadine BUREAU, Gary SHORTHOUSE, Sébastien BICHON, Dominique TANGUY, Éric POISBELAUD.

Il en ressort qu'un devis sur un aménagement temporaire (à titre d'essai) sera envoyé par le Syndicat de la Voirie 17.

3 – ORGANISATION DU REPAS DU 18 SEPTEMBRE 2022 :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2022**

L'assemblée discute de l'organisation du repas. Des flyers d'invitation seront distribués entre le 16 et le 18 août 2022.

4 – AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date retenue pour le Noël des enfants est le 21/12/2022 (devis accepté le 4 juillet 2022 auprès de AFFAIRE À SUIVRE Production) pour un montant de 700€ réparti comme suit : commune Saint Pardoult 282 € et commune d'Antezant la Chapelle 418 €.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes. Après en avoir délibéré l'assemblée décide de conserver pour le PV de conseil municipal l'actuel système soit papier pour l'affichage et la conservation.

5 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- 8 juin 2022 à Antezant la Chapelle : AG ADMR : Éric POISBELAUD
- 13 juin 2022 à Essouvert : Conseil Communautaire : Éric POISBELAUD
- 14 juin 2022 à Antezant la Chapelle : Conseil d'école : Éric POISBELAUD
- 27 juin 2022 à Essouvert : Conférence des Maires sur la compétence scolaire : Éric POISBELAUD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2022**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	